

Compte rendu de l'Assemblée Générale 2025

Jeudi 22 janvier 2026

Effectifs

L'association compte 35 membres pour l'année 2025.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, tenue le jeudi 6 mars 2025, a été approuvé à l'unanimité.

Activités réalisées en 2025

Plusieurs films ont été produits au sein de l'association, dont le film *Roland Garros*, réalisé avec la participation des membres du club de Cholet et des Cinéastes Amateurs de Vihiers, avec le soutien des comédiens du Théâtre de Saint-Paul-du-Bois. Nous remercions également le musée de Saint-Paul-du-Bois pour le prêt des costumes, ainsi que la Ville de Vihiers pour la mise à disposition du Château de Maupassant pour les prises de vue.

Un film a également été réalisé sur le **38e semi-marathon de Nuaillé**, avec l'appui d'une moto à trois roues pour le suivi des coureurs, l'utilisation de 19 caméras, et la participation de plusieurs membres des Cinéastes de Vihiers.

Nous avons bénéficié de conditions favorables pour organiser notre **59e Gala du Court Métrage** au Théâtre *INTERLUDE*.

La fréquentation a été remarquable cette année, avec **290** spectateurs.

Le prix de l'entrée pour 2026, sera de 10€ et de 8€ pour les membres d'associations choletaises.

Un sondage a été réalisé auprès du public concernant les films présentés, dont les résultats se sont révélés très instructifs, notamment sur les préférences du public.

Ces retours, associés au suivi sur le blog du club, ont permis d'affiner nos choix pour les prochaines projections.

La Ville de Cholet a pris en charge l'impression des affiches dans différents formats. Toutefois, les affiches grand format (A0) n'ont pas pu être installées dans les abribus, faute de disponibilités.

La communication auprès des médias (*Ouest-France*, *Courrier de l'Ouest*, *Synergie*, *Le Choletais*, *TLC*), sur les réseaux sociaux, ainsi qu'auprès de nos amis et anciens participants, a contribué à renforcer la visibilité et le rayonnement du club.

Le blog, mis à jour par **Jean Willème**, reste un outil central d'information. Certaines rubriques sont réservées aux membres et contiennent des actualités internes et des conseils techniques.

National et Régional

Des membres du club ont participé aux projections 2025 du National de Soulac et du Régional de l'UCCVO à Montjean-sur-Loire. Les projections de la Fédération restent disponibles sur le site de la FFCV.

Nos **projections mensuelles du jeudi** ont permis de sélectionner les films présentés lors du Gala 2025, dont la diversité a été appréciée du public.

Vie du club et formation

La permanence est assurée chaque lundi de 15h à 17h pour toute demande d'information sur le montage, la réalisation de films ou les courts métrages en général.

Une **formation** sur le montage avec le logiciel *DaVinci Resolve* via notre association national de cinéma FFCV est prévue en 2026.

Les réunions du bureau ont pu se tenir régulièrement dans nos locaux.

Le club a également transmis plusieurs films aux **Archives départementales de Maine-et-Loire**,

contribuant ainsi à l'enrichissement du patrimoine régional.

Notre installation dans les nouveaux locaux (24–26 rue de la Hollande) s'est poursuivie avec l'installation de la fibre Internet, facturée par Orange au tarif professionnel à 90€ mensuel a été transféré sur le compte particulier du Président pour 30€ mensuel en décembre 2025.

Financement

La Ville de Cholet prend en charge une partie du loyer et des charges du local, en plus d'une subvention de fonctionnement.

Nous avons cédé notre ordinateur Macintosh à EasyCash pour un montant de **170 €**.

Deuxième résolution – Rapport financier 2025

Le trésorier, **Michel Dubocquet**, présente le rapport financier.

L'exercice comptable 2025, arrêté au 31 décembre, s'étend sur 12 mois.

Nous avons terminé l'exercice avec une trésorerie excédentaire, incluant 5.629€ au compte épargne du Crédit Agricole.

Les recettes pour l'année s'élèvent à 8.565€. Les dépense à 8.178€.

Troisième résolution – Cotisation 2025

La cotisation annuelle était fixée à 74 € pour une personne seule et 85 € pour un couple. Elle donne droit à la participation au Gala annuel du Court Métrage ainsi qu'à toutes les activités proposées par l'association. La cotisation pour 2026 sera de 85€ pour une personne, et de 95€ pour un couple, comme décidé par la réunion de bureau du lundi 18 décembre 2025.

Quatrième résolution – Déménagement square de Littré

Ce local présente plusieurs avantages :

il est situé en **rez-de-chaussée**,

il dispose de **trois sorties de secours**, ce qui permet d'accueillir un plus grand nombre de personnes et de chaises, il comprend un **couloir commun aux deux associations**, équipé de trois toilettes et d'un évier avec eau chaude.

Cinquième résolution – Quitus au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour la gestion et les actions menées depuis la précédente Assemblée Générale du 6 mars 2025.

Renouvellement du bureau

Chaque membre du bureau a été invité à confirmer s'il souhaitait poursuivre son mandat. Les adhérents présents ont voté pour la reconduction du bureau pour une nouvelle période de trois ans, avec possibilité de démission à tout moment.

Les adhérents dont les noms suivent ont accepté leur nomination ou leur reconduction :

- Didier NELLO – Président
- Gérard SECHER – Vice-Président
- Jean-Pierre GRELLIER – Vice-Président
- Michel DUBOCQUET – Trésorier
- Jean WILLEME
- René AUDUREAU
- Olivier BELLOUIN
- Jean-Yves DAVIAUD
- Pierre NAUD
- Yolande QUILES

Procès-verbal voté à l'unanimité, sans abstention ni opposition.

Fait à Cholet, le 22 janvier 2026.